

Saran, le 15 décembre 2021

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

<p style="text-align: center;"><b>Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale</b> <b>Jeudi 2 décembre 2021</b></p>
---

**Présents :**

- **Madame BEAUCHAMP**, cadre de santé, résidence Pierre Pagot
- **Madame BURGUES**, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- **Monsieur CIMETIERE**, représentant des familles, résidence Les Ecureuils
- **Madame DESSE-MEZIERES**, directrice, Pôle Personnes âgées
- **Monsieur HOERDT**, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- **Madame RETORET**, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- **Madame VILLEGER**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

**Excusé(e)s :**

- **Monsieur BOET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- **Monsieur GRELET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- **Madame RICHARD**, cadre administratif, Pôle Personnes âgées
- **Mme ROBILLARD**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B.

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 – Information sur les demandes de subventions 2021
- 2 – Point sur la situation sanitaire dans les établissements
- 3 – Vaccination COVID 19
- 4 – Modalités d'organisation en vue d'un retour à la normale des visites
- 5 – Synthèse des réunions publiques d'information des familles dans les différents établissements du Pôle
- 6 – Règlement intérieur du CVS
- 7 – Communication envers les familles
- 8 – Questions diverses
- 9 – Calendrier des réunions 2022

Les représentants des familles de toutes les résidences s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles qu'ils représentent.

Le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021 a été approuvé et signé.

M. CIMETIERE sollicite une mise à jour de la rubrique CVS du site internet du CHR d'Orléans afin que les derniers comptes-rendus soient accessibles. Mme RETORET fera le nécessaire en ce sens.

## 1 – Information sur les demandes de subventions 2021

a) dans le cadre du PAI Investissement du quotidien de l'ARS/CNSA pour les EHPAD du CHRO :

1. **Un projet pour la résidence Le Bois fleuri Bâtiment A - (2 catégories : matériel et travaux) – 25 370 € demandés**
  - Aménagement d'un jardin thérapeutique :
    - Matériel : devis à 14 984 €
    - Travaux : devis à 80 946 €
    - Objectif principal : amélioration de la prise en charge des résidents d'UHR
    - prendre leurs repas avec leur proche. La signalétique sera adaptée en ce sens.
2. **Un projet pour la résidence les Ecureuils à Saint Jean de Braye (catégorie matériel) : 25 080 € demandés (montant à confirmer par l'ARS)**
  - Achat de solutions motorisées :
    - Matériel : devis à 25 080 €
    - Objectif principal : amélioration des conditions de travail des agents avec la motorisation des chariots (10)
3. **Un projet pour la résidence Pierre Pagot à Orléans (catégorie matériel) : 22 572 € demandés (montant à confirmer par l'ARS)**
  - Achat de solutions motorisées :
    - Matériel : devis à 22 572 €
    - Objectif principal : amélioration des conditions de travail des agents avec la motorisation des chariots (9)

Ces projets sont approuvés et validés par les membres du CVS.

Mme DESSE-MEZIERES précise qu'un retour sur l'attribution ou non de ces subventions devrait nous parvenir en fin d'année et sera communiqué aux membres du CVS.

b) Dans le cadre des crédits non reconductibles (CNR) Ressources Humaines, 277.846,91 € de dépenses ont été déclarées en vue de leur remboursement.

Ces crédits doivent permettre de prendre en charge les dépenses liées aux renforts Covid et au contrôle des passes sanitaires notamment.

Dans le cadre du renouvellement du CPOM de l'EHPAD (2021-2025), les établissements du Pôle Personnes âgées n'ont pas obtenu d'effectifs supplémentaires autorisés.

Toutefois, au cours de l'année 2020 et dans le cadre du renouvellement du CPOM EHPAD, des financements complémentaires ont été alloués pour les projets suivants, qui restent à mettre en œuvre puisqu'ils ne l'ont pas encore été compte-tenu du contexte COVID :

- Formations du personnel d'encadrement à la gestion de crise ;
- Installation de rails de manutention dans des chambres de la résidence Le Bois fleuri (bâtiment A) ;
- Transformation de deux chambres doubles en chambres individuelles à la résidence Pierre Pagot ;
- Aménagement de deux salons funéraires à la résidence le Bois fleuri (bâtiment A et B) ;
- Prise en charge de personnes âgées en provenance du domicile : équipements PASA + ½ temps ergothérapeute ;
- Accompagnement des résidents (PASA mobile) : équipement PASA + ½ temps ergothérapeute.

## 2 – Point sur la situation sanitaire dans les établissements

Aucun cas positif n'a été signalé à ce jour, que ce soit parmi les résidents ou les professionnels. Il est cependant observé une hausse sensible des cas à l'extérieur et une augmentation régulière du taux d'incidence dans la région.

## 3 – Vaccination COVID 19

	Nombre de résidents potentiels	Nombre de résidents vaccinés (2 doses)	Pourcentage de vaccination	Nombre de résidents vaccinés (3 <sup>ème</sup> dose) au 21/10/2021	Pourcentage de vaccination
Résidence le Bois fleuri	271	261	96,3 %	184	67,8 %
Résidence Pierre Pagot	75	73	97,3 %	58	77,3 %
Résidence Les Ecureuils	64	63	98,4 %	48	75 %

Concernant les professionnels, 84 ont reçu une 3<sup>ème</sup> dose le 24 novembre dans le cadre d'une campagne organisée sur site. De nouvelles campagnes seront prochainement organisées pour les professionnels (qui ont aussi la possibilité de se faire vacciner en ville ou au NHO) comme pour les résidents.

Des créneaux de vaccination ont été libérés au CHR pour les professionnels. Les sites Doctolib et « Vite ma dose » peuvent également être consultés en cas de besoin.

## 4 – Modalités d'organisation en vue d'un retour à la normale des visites

Le retour à la normale est effectif depuis plusieurs mois. Les visites ne se font plus sur rendez-vous préalables mais restent soumises à la présentation d'un passe sanitaire. Le Ministère vient de confirmer le maintien en vigueur des recommandations diffusées en août 2021.

Si les établissements devaient faire face à de nouveaux cas, de nouvelles dispositions seraient prises. Celles-ci ont été rappelées par courrier aux familles en date du 24 novembre. En cas de cluster, notamment, les visites pourraient être suspendues.

Les repas festifs de fin d'année sont pour l'heure maintenus. Les professionnels ne les partageront toutefois pas avec les résidents, par mesure de précaution.

## 5 – Synthèse des réunions publiques d'information des familles dans les différents établissements du Pôle

M. CIMETIERE présente un bilan des questions recensées à l'occasion des réunions publiques.

Résidence Les Ecureuils : 12 octobre 2021

- Environ 25 participants
- Sujets abordés par les familles : vie quotidienne, modalités de prises de RDV avec des spécialistes et de transport, sollicitation du médecin référent, procédure de sortie pour convenances personnelles, nettoyage des chambres, animations.

#### Résidence Pierre Pagot : 14 octobre 2021

- Environ 25 participants (plus de résidents que de familles).
- L'ambiance était tendue. Les propos d'une famille concernant la gestion de la crise Covid ont été ressentis comme très violents, par les professionnels comme par plusieurs participants.
- Sujets abordés par les familles : problématique de mise à disposition de lignes téléphoniques pour les résidents de Pierre Pagot transférés à Saran en période de crise Covid, effectifs en personnel au regard du nombre de lits vacants, organisation des paramédicaux.

#### Résidence Le Bois fleuri : 21 octobre 2021

- Environ 40 participants
- Sujets abordés par les familles : jardin thérapeutique, ambiance olfactive du bâtiment B, prise en charge des décès.

Les comptes-rendus de ces réunions d'information seront prochainement diffusés aux familles et tenus à disposition sur le site internet.

La communication à destination de l'entourage des résidents étant un axe d'amélioration identifié, il est retenu de communiquer chaque mois par mail (et par courrier pour les référents ne disposant pas d'une adresse mail) sur deux thématiques clés parmi celles remontées lors des réunions d'information. Ces informations s'appuieront sur ce qui est noté dans les documents officiels (règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil) en apportant des précisions opérationnelles.

Les six sujets prioritaires pour les trois prochains mois sont validés en séance :

- Janvier 2022 :
  - ✓ Modalités de prises de RDV avec des spécialistes et organisation du transport
  - ✓ Présentation d'une journée type à l'EHPAD, rappel sur la limitation des appels pendant les transmissions, en précisant l'importance de ces temps de transmissions.
- Février 2022 :
  - ✓ Rôle du cadre de santé
  - ✓ Qui est qui ? Qui fait quoi ?
- Mars 2022 :
  - ✓ Marquage des vêtements, dispositifs (appareils dentaires / lunettes avec possibilité de gravure), objets personnels (télécommande TV, ventilateur, chaussons), information sur le circuit du linge et sur l'adaptation du trousseau.
  - ✓ Dossier décès

Les autres thématiques recensées pour les communications ultérieures sont les suivantes :

- ✓ Produits d'hygiène,
- ✓ Sorties pour convenances personnelles,
- ✓ Aménagement des chambres,
- ✓ Facturation,
- ✓ Ouverture d'une ligne téléphonique / internet,
- ✓ Respect,
- ✓ Sexualité du sujet âgé.

Le rôle du CVS sera rappelé en tout début d'année dans le cadre de la préparation des élections.

La mise en place de bandeaux lumineux dans les résidences, permettant de diffuser des informations aux résidents et familles, avait été étudiée. Ces solutions se sont avérées très onéreuses.

Un point pourra être fait avec le service informatique afin d'étudier de nouvelles possibilités (ex : écran avec diaporama qui tourne en boucle).

## 6 – Règlement intérieur du CVS

Le règlement intérieur a été approuvé à l'occasion du Conseil de surveillance du 22 octobre 2021. Il est signé en séance par Monsieur CIMETIERE et Madame DESSE-MEZIERES.

La nouvelle version sera mise en ligne sur le site internet et diffusée à l'occasion des élections.

## 7 – Communication envers les familles

### Organisation du renouvellement du CVS

Mme LENOIR préparera en décembre les élections, qui seront organisées dès janvier 2022. Les modalités de vote (par correspondance / mail / sur site) restent à préciser.

Depuis les présentations effectuées à l'occasion des réunions d'information publiques, M. CIMETIERE indique qu'il n'a pas eu de retours de familles souhaitant s'investir dans le CVS. Selon le nombre de candidats, il se peut que des élections ne soient pas nécessaires.

### Distribution du journal La République du Centre à la résidence Pierre Pagot

Mme Beauchamp a échangé sur ce point avec son équipe. Tous les samedis, un agent va désormais chercher le courrier et le distribue aux résidents.

### Soins dentaires à la résidence Le Bois fleuri

Les membres du CVS s'interrogent sur l'organisation mise en place pour un résident ayant des problèmes dentaires. Sur signalement de l'équipe de soins, un avis médical est sollicité. Le CHR d'Orléans ne disposant pas de service dentaire, la famille est informée et le recours à un dentiste de ville est programmé. Si le soin est jugé urgent, le résident est transféré au service des urgences du CHR.

En fonction du degré d'autonomie, il est parfois difficile de trouver un dentiste de ville qui accepte de prendre en charge des personnes âgées très dépendantes.

Il est donc recommandé à la famille de se tourner vers le cadre ou le médecin du service pour évoquer ce type de problématique.

## 8 – Questions diverses

### Produits d'hygiène et marquage des vêtements

Mme BURGUES évoque la possibilité pour les familles et tuteurs des résidences Les Ecureuils et Pierre Pagot de solliciter Happytal sur ces sujets. Il est rappelé que le contrat avec le prestataire ne concerne que la résidence Le Bois fleuri.

### Lits vacants

Actuellement, 70 lits sont vacants sur les trois établissements du Pôle Personnes âgées (63 en EHPAD, 7 en USLD), sans prendre en compte les 64 lits des Lilas (1<sup>er</sup> étage bâtiment B résidence Le bois fleuri) qui n'ont pas encore ouverts au regard du manque de personnel infirmier.

Peu de demandes d'admissions validées par les médecins sont orientées vers les EHPAD. Dans la mesure où les résidents candidats à l'admission présentent des besoins de prises en charges de plus en plus lourdes, les orientations vers l'USLD de Saran sont souvent privilégiées.

Les chambres doubles sont par ailleurs un véritable frein pour de nouvelles admissions au moment de la visite de pré-admission.

Une stratégie de redimensionnement des lits du Pôle Personnes âgées est en cours en lien avec l'ARS et le Conseil Départemental.

## 9 - Calendrier des réunions 2022

- CVS n°1 : Mercredi 23 mars - 14h00
- CVS n°2 : Vendredi 1<sup>er</sup> juillet - 14h00
- CVS n°3 : Jeudi 20 octobre - 14h00

Le Président du CVS



Jean-François CIMETIERE

la Directrice du Pôle Personnes âgées



Clémence DESSE-MEZIERES

